

REGLEMENT PARTICULIER : RAC en Double :

Série R5/R6, D7/D8, D9, P uniquement en double

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro

Art. 02 Le tournoi se déroulera les 8 et 9 avril 2017 selon les règles de la FFBad, et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Le juge arbitre est Patrick Lemery et ses décisions sont sans appel. Le gymnase est Vert Bois , Côte de la Jonchère 92500 Rueil-Malmaison sur 6 terrains.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 06 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 07 Seul les joueurs et joueuses benjamins, minimes , cadets, juniors, séniors et vétérans pourront s'inscrire à ce tournoi. Les joueurs et joueuses mini-bad, poussins ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi. Les séries proposées sont : R5/R6, D7/D8, D9,P

Art. 08 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de double et/ou de mixte. Les DH et DD se joueront le samedi (soit en totalité soit jusqu'aux ¼) et les DMX le dimanche.

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six ; le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique. En cas de surnombre les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Art. 09 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure.

Art. 10 La date limite d'inscription est le 9 Mars 2017, date de prise en compte des CPPH pour la constitution des tableaux

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de 13€ pour 1 tableau et de 19€ pour 2 tableaux. Seuls les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort, le 24/03/2017, pourront être remboursés sans justificatif.

Art. 12 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par mail : racbadtournoi@yahoo.fr, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation. S'il maintient sa participation et qu'il n'a pas de partenaire à proposer, l'organisateur pourra lui en proposer.

Art. 13 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 14 Le tirage au sort sera effectué le 24 Mars 2017. A cette date le CPPH sera pris en compte pour la définition des têtes de série. Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB .

Art 15 Les inscriptions se feront exclusivement sur Internet sur <http://www.badminton-tournois.org/rac/> et seront réglées obligatoirement le jour du tournoi, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage.

Un joueur qui ne sera pas en mesure de régler sa participation au tournoi sera considéré comme un forfait volontaire

Rappel : en cas de forfait volontaire (=non présentation au tournoi sans raison valable) le règlement de la LIFB prévoit une suspension de 2 mois à partir du passage du dossier devant la commission régionale d'arbitrage

Art. 16 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, il devra impérativement demander l'accord du Juge-Arbitre.

Art. 17 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 18 Les volants seront testés, dès l'arrivée, des participants sur le terrain.

Art. 19 Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les officiels de terrain et les conseillers.

Art. 20 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 21 Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes au minimum.

Art. 22 Les volants officiels seront le FORZA S5000. Ils seront en vente dans la salle et devront être utilisés par les joueurs en cas de désaccord. Mode de fourniture des volants: égalité. Ils seront fournis pour les finales.

Art. 23 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art. 24 Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. L'échéancier étant fourni à titre indicatif, les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu

Art. 25 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents.

Art. 26 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art. 27 Toute personne disposant d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicament dopant pour le sport devra l'indiquer au JA avant son premier match.

Art. 28 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident survenu en dehors du plateau de jeu.

Art. 29 Tout participant au tournoi s'engage à respecter le règlement intérieur affiché à l'intérieur du Gymnase Vert Bois Côte de La Jonchère 92500 Rueil-Malmaison, particulièrement concernant la propreté des lieux.

Art. 30 Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photo ou film lors du déroulement de la compétition